

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU DE LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du jeudi 3 avril 2025

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 31 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - Christian BURLE - Emmanuelle CHARAFE - Gaby CHARROUX - Georges CRISTIANI - Daniel GAGNON - David GALTIER - Gerard GAZAY - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Philippe GINOUX - Jean-Pierre GIORGI - Jean-Pascal GOURNES - Nicolas ISNARD - Didier KHELFA - Vincent LANGUILLE - Arnaud MERCIER - Danielle MILON - Véronique MIQUELLY - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Serge PEROTTINO - Catherine PILA - Henri PONS - Didier REAULT - Laurent SIMON - Martine VASSAL - Amapola VENTRON - Frédéric VIGOUROUX.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

François BERNARDINI représenté par Martial ALVAREZ - Michel ROUX représenté par Didier KHELFA.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Éric LE DISSES - Georges ROSSO - David YTIER.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

ATCS-013-17566/25/BM

■ Attribution d'une subvention spécifique à l'office de tourisme de Pertuis-Pertuis Active, au titre de l'exercice 2025 - Approbation d'une convention - MGDIS n°9671

117728

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

Dans le cadre de l'Agenda du développement économique, la Métropole, en lien avec ses partenaires, travaille à renforcer sa place dans la compétition internationale, à s'affirmer comme le hub Europe-Méditerranée-Afrique, à rayonner et influencer en Europe, à conforter la visibilité et l'identité du territoire, à travers notamment ses filières d'excellence.

Le tourisme est l'un des principaux leviers de croissance définis dans le cadre de l'Agenda du Développement Économique métropolitain et la filière d'excellence « tourisme et art de vivre » est l'une des six filières qui participent activement à l'attractivité et à l'emploi de la Métropole.

La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles (MAPTAM) a attribué aux métropoles des compétences en matière de tourisme et la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) a modifié le Code du Tourisme, d'une part, en réaffirmant et précisant les compétences des métropoles en matière de tourisme (article L.134-1 du Code du Tourisme) et, d'autre part, en leur permettant de créer ou maintenir un ou plusieurs offices de tourisme sur tout ou partie de leur territoire (article L.134- 2). Enfin, la loi n°2022-217 du 21 février 2022 (dite 3Ds) relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale apporte une organisation modelée des compétences au sein de la Métropole Aix-Marseille-Provence.

Ainsi, la Métropole Aix-Marseille-Provence est compétente en matière de « promotion du tourisme dont la création d'Offices de Tourisme » et en a affirmé les orientations dans sa délibération du 19 octobre 2017 sur les « Orientations de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur les compétences liées au tourisme » et au travers de l'approbation de son schéma métropolitain de développement et de l'organisation du Tourisme durable adopté par délibération du Conseil métropolitain du 27 juin 2024.

Compte tenu de la politique d'actions en matière de tourisme qu'elle met en place en direction de la population, la Métropole Aix-Marseille-Provence entend établir des relations avec toute personne physique ou morale, notamment de statut associatif, dont l'activité est considérée d'intérêt général dans ce domaine.

L'Office de Tourisme de Pertuis « Pertuis Active » qui assure non seulement des missions d'accueil et d'information des touristes, ainsi que la promotion et l'animation touristique sur son périmètre d'intervention, est particulièrement engagé dans la promotion du tourisme équestre et du cyclotourisme. Porte d'entrée septentrionale de la Métropole, l'Office de Tourisme fait le lien touristique entre notre territoire et le Luberon, en associant les communes du Val de Durance autour de projets fédérateurs et structurants.

Il a par ailleurs l'ambition de devenir un espace touristique incontournable, alliant shopping et accessibilité, tout en mettant en avant la culture locale et les paysages environnants.

Situé sur la Route Européenne d'Artagnan, l'Office de Tourisme de Pertuis « Pertuis Active » joue un rôle fédérateur sur la thématique du tourisme équestre.

Dans ce cadre, et pour sa prochaine édition « Pertuis équestre sur la route d'Artagnan », l'objectif de l'Office de Tourisme de Pertuis est de permettre aux communes alentour de disposer d'une vitrine de leur offre de tourisme équestre – de nombreux établissements de renom sont localisés sur la commune et aux alentours - en organisant un grand rassemblement autour du cheval, dans la perspective d'offrir aux visiteurs de nouvelles activités, animations, parades équestres, démonstrations et spectacles de grande qualité.

Le tourisme équestre, moyen ludique et original de découvrir de nouveaux espaces, participe ainsi à la valorisation et au dynamisme du territoire.

Sur la thématique du cyclotourisme, l'objectif est de valoriser le patrimoine et le terroir de Pertuis et également des villages de Jouques, Peyrolles-en-Provence, Meyrargues et Le Puy-Sainte-Réparate.

L'Office de Tourisme de Pertuis « Pertuis Active », porte d'entrée du Luberon à vélo, s'appuie ici encore sur sa position d'intermédiaire entre les deux secteurs touristiques et proposera une offre structurée et évolutive de parcours cyclables et de services dédiés aux touristes à vélo pour qu'ils aillent découvrir l'autre côté de la Durance. Cette offre vélo, basée sur 3 itinéraires cyclo-touristiques incluant des découvertes du patrimoine local, des visites et dégustations chez les producteurs du terroir, s'inscrit dans une stratégie touristique d'ensemble, partagée et articulée entre différents acteurs dont l'objectif est de valoriser le patrimoine et le terroir.

L'association a été soutenue l'an dernier, elle souhaite poursuivre son objectif et sollicite en conséquence l'attribution d'une subvention au titre de l'exercice 2025, dossier MGDIS n° 9681.

Après instruction, il est proposé d'attribuer à l'association Office de Tourisme de Pertuis « Pertuis Active » une subvention de 50 000 euros.

Cette subvention représente 49.90 % du budget prévisionnel de l'action (hors contributions volontaires).

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La loi n°2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale ;
- La délibération n° TVP 001-2841/17/CM du Conseil de la Métropole du 19 octobre 2017 portant sur les Orientations de la Métropole sur les compétences liées au tourisme ;
- La délibération n° TVP 001-4231/18/CM du Conseil de la Métropole du 28 juin 2018 sur le maintien des offices de tourisme existants dans le cadre de la compétence « promotion du tourisme » ;
- La délibération n° HN 001-8073/20/CM du Conseil de la Métropole du 17 juillet 2020 portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole ;
- La délibération n° ECOR 001-12062/22/CM du Conseil de la Métropole du 30 juin 2022 portant actualisation de l'Agenda du développement économique métropolitain ;
- La délibération n° ATCS-006-16402/24/CM du Conseil de la Métropole du 27 juin 2024 approuvant le schéma métropolitain de développement et de l'organisation du Tourisme ;

- La délibération n° FBPA-047-17064/24/CM du Conseil de la Métropole du 5 décembre 2024 portant approbation du règlement budgétaire et financier modifié.

Oùï le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur.

Considérant

- Que l'objectif de l'association et son activité s'intègrent dans le cadre des activités que la Métropole Aix-Marseille-Provence souhaite voir développer en matière touristique.

Délibère

Article 1 :

Est attribuée une subvention de fonctionnement spécifique à l'association Office de Tourisme de Pertuis « Pertuis Active », d'un montant de 50 000 euros, au titre de l'exercice 2025.

Article 2 :

Est approuvée la convention d'objectifs avec l'association Office de Tourisme de Pertuis « Pertuis Active » ci-annexée.

Article 3 :

Madame la Présidente de la Métropole, ou son représentant, est autorisé à signer cette convention.

Article 4 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal de l'exercice 2025 pour 80 % et de l'exercice 2026 pour 20 % en section de fonctionnement : chapitre 65, nature 65748, fonction 633.

Ces crédits relèvent de la politique « Développement économique, innovation, attractivité territoriale », de la sous-politique « Développement économique, attractivité territoriale et relations internationales » et du programme « Développement économique, attractivité territoriale et relations internationales » et seront exécutés par le service gestionnaire « 4TOURI ».

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
La Vice-Présidente Déléguée,
Attractivité du territoire,
Tourisme

Danielle MILON